

*C. 43.*  
COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, ayant pour objet d'assurer le secret du vote dans les scrutins publics (nommée le 17 juin 1880).

*17 juin*  
MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : CORNE.  
2<sup>e</sup> — MASSÉ.  
3<sup>e</sup> — GUIFFREY.  
4<sup>e</sup> — HALGAN.  
5<sup>e</sup> — BONNET.  
6<sup>e</sup> — DUPOUY.  
7<sup>e</sup> — HUGUET (A.).  
8<sup>e</sup> — GRIFFE.  
9<sup>e</sup> — LAMORTE.

*C. 43.*

Séance du 18 Juin 1880

La séance est ouverte à 8h 1/4

Président M. Cornu

Secrétaire M. Halgan.

M. Halgan demande la parole pour présenter ses observations contre le projet. Il considère l'usage de enveloppes comme un moyen plus difficile à la manipulation populaire. L'insertion de billets de la différence de Bulletin peut le nuire à travers l'enveloppe.

M. le Président invite chaque membre à donner son opinion sur la question. M. Cornu rend compte de l'embarras

de nombreux qui opèrent que c'était le meilleur moyen

d'assurer <sup>la sécurité</sup> des votes. M. Messis dit que dans son bureau

on s'est servi contre les inconvénients des votes de enveloppes

opposant les agissements frauduleux, qui gênent le

libre vote des électeurs et permettrait un vote de présence

à l'égard de certains électeurs. Le vote sur enveloppe est

protégé au secret. Le bureau doit être qu'il ne se fait

aucune question qui lui doit être appliquée avec précision

francisées. M. Gueffroy dit que son bureau a été

favorable au projet en ce qui concerne les restrictions

libérales à une surveillance qui d'ici quelques jours sera

devenue un motif pour que les élections se fassent en

plus grand nombre au secret. M. Bureau

devote pp. le mieux savoir au nom de son bureau.

M. Dupont dit que dans son bureau on n'a pas

trouvé la loi inutile mais insuffisante, on a vu

voter que l'absence de loi n'est pas non

plus que de quoi dans son bureau il n'y a eu aucune

objection. M. Giffre dit que le conseil pour soutenir

le projet lui paraît peu sûr le mieux dans son bureau

M. Lamotte dit qu'on s'embarrasse la discussion  
 a été en vain, on a soutenu que ce n'est pas une  
 question d'élites, M. Lamotte a soutenu que c'était  
 au contraire une garantie, seulement il demanderait  
 que la distribution de votes par les listes soit à la  
 portée de tous.

M. Griffe a la parole pour la discussion et  
 approuve la loi dans toute son étendue. M.  
 Griffe n'a rien pour proposer, ce n'est pas à ce qu'il  
 veut M. Lamotte que la distribution des bulletins de  
 distribution des ~~bulletins~~ <sup>enveloppes</sup> les enveloppes étant fournis  
 par le département de finance nous ne pouvons  
 que les enveloppes soient uniformes. Il voudrait  
 seulement qu'on y ajoutât <sup>un dépôt</sup> pour assurer la sincérité  
 et l'absence de vote, on fait voter, le bulletin, la liste,  
 le président fait un émargement par un employé et  
 le bulletin retourne d'accord avec l'émargement.  
 il demanderait qu'il y ait plus qu'un paragraphe mais  
 une à quatre ou cinq questions, comme on l'a vu  
 de la fraude et qu'il soit possible de la poursuivre,  
 y a-t-il nécessité d'ajouter cette disposition au  
 loi, non si elle doit retarder l'application  
 de la loi.

M. Lamotte croit que les modifications proposées  
 font un obstacle à l'application de la loi.

M. Griffe revient à ses propositions, d'autant qu'il  
 ne peut pas à la chambre pour voter les  
 fraudes.

M. Thiers est que l'application de la loi  
 pour les fraudes, impraticable dans les communes  
 peu peuplées.

Il se passe à la discussion de l'article

M. Guiffrey demande que l'on se rappelle les articles  
M. Dupuy. L'élève contre l'art 1<sup>er</sup> qui semble annuler  
le bulletin si l'on se rappelle les articles. L'élève demande  
être libéré de ce bulletin ou de ne pas en faire un sur les  
à voir que les articles de ce bulletin s'appliquent  
apportent aux dits articles du projet de loi.

M. Lamotte, pense que l'obligation de ce bulletin est  
contraire à la liberté de la presse. Le bulletin ne sera  
annulé quant et qu'il aura été une fois imprimé.

M. Guiffrey insiste sur l'importance de ce bulletin qui  
doit servir de base à la loi et l'indiquer en son lieu et  
M. Lamotte craint que l'on ne donne à l'élève un  
enveloppe qui contiendrait un bulletin imprimé.

M. Guiffrey dit qu'il y a une erreur administrative  
à rendre pour que l'enveloppe serve bien le bulletin  
de vote et que par conséquent l'enveloppe est  
point à changer et il ne sera possible de voir le bulletin  
de vote. — L'art. 1<sup>er</sup> est adopté.

Art. 2. est adopté.

art. 3. adopté.

art. 4. adopté.

M. Dupuy demande si l'enveloppe en ce qui  
son absence de deux articles.

M. Guiffrey dit qu'une enveloppe en ce qui  
en quel que soit le cas d'un bulletin imprimé en  
quelle bulletin qu'elle contient doit être acceptée.

M. Guiffrey et M. Lamotte partagent l'avis de  
majorité. M. Dupuy demande que  
l'enveloppe fasse une indication dans le  
rapport comme marqué dans le projet de loi.

art. 4. adopté.

art. 5. adopté.

art 6. adopté

M. Griffe est nommé rapporteur.

M. Hugues demande que la loi soit applicable  
aux colonies. M. Griffe pense qu'il en fera par  
modifiant l'art. 1 et qu'il fondera en proposant  
une autre pour la colonies.

Le Président

L. Corne

Le secrétaire

G. Griffe

Séance du mardi 22 Juin

Présidence de M. Corne.

M. Griffe rapporteur, donne lecture de son travail.  
La commission examine les amendements de M. de  
Rogier, de Poffutan et de M. Schaller et  
Dermayer:

Seances du Samedi 26 Juin

Présidence de M. Cornu

La séance est ouverte à 2 h 1/2

M. Giffes a vu le ministre et lui a fait de sa part  
représenté dans le sein de la commission pour lui  
donner de précieuses indications. M. Cornu a été  
pour ce sujet.

M. Cornu a eu l'honneur d'abord de observer  
sur l'art 6. Le régime de carte n'est pas une dépense  
obligatoire. Il faudrait que cette dépense soit  
pour assurer la fabrication et la distribution de cartes.

Il pourrait être utile de diffuser sur cette  
question par des élections un tel intérêt. Donc, la  
question de loi ou de décret supprimant la dépense de cartes.

M. Giffes a répondu avec ses collègues pour dire que cette  
dépense doit être à la charge de l'Etat. Il y a eu même  
une question d'un crédit de 200,000 fr. Il n'y a eu  
aucun texte qui dit que cette dépense facultative est  
obligatoire à la charge de l'Etat. Il n'y a eu que  
cette dépense fut à la charge de l'Etat.

M. Cornu a vu aucune objection à ce que cette dépense  
soit mise à la charge de l'Etat. Le chiffre de la dépense  
serait ultérieurement fixé au budget.

M. Halgan disait que des cartes sont envoyées à  
tout le monde et une manière d'engager les électeurs  
à aller au vote.

M. Cornu a répondu par ces principes il fera  
sa vie et les complications de la pratique.

M. Giffes rappelle que la commission a examiné  
amendements de M. M. Buffon et Rogues et  
pour en fournir un rapport ultérieur.

M. Guessey propose de placer en fait une  
une R F par l'aplat qui recouvre l'enveloppe  
M. Courcier avertit ensuite la question de  
l'application d'avant que le dit en recouvre  
suffisants pour servir à l'application avant la  
prochaine élection.

M. Guessey fait remarquer que l'enveloppe  
est M. Courcier pour servir d'avis de vote, que  
la grande de Bulletin peut être un véritable  
de l'enveloppe des votes.

M. Courcier en dit d'avis qu'il faut l'enveloppe en  
premier papier, l'emploi de l'enveloppe.

M. Courcier fait remarquer qu'il faudrait pour la  
enveloppe et faire, on pourrait en faire toute la  
enveloppe disponible chez le marchand.

M. Courcier fait remarquer qu'il en sera toujours  
sur des copies de l'enveloppe sur la base des élections,  
et les deux sera d'avis pour les deux enveloppes.

M. Guessey propose d'insérer dans la loi que la  
enveloppe soient à la disposition du bureau qui  
les envoie à l'électeur.

M. Huguette fait remarquer qu'il l'enveloppe est  
venue dans la salle des votes le p<sup>r</sup> d'avis du Bureau  
pour la recouverte le bulletin.

M. Courcier dit d'avis qu'il a vu dans la salle  
enveloppe pour qu'il élection pour en faire les  
bulletin dans l'enveloppe.

M. Courcier propose que les habitants à ce point par  
la voie du bureau.

M. Courcier propose que le détail de l'application  
soit remis à l'administration.

M. Guessey propose que l'on apporte une proposition

4  
la estimer; et que de plus il n'y a point de contestation  
indiquant quelque point de loi ou de règlement pour  
le renouvellement de conseils municipaux.

Le article de loi sur le conseil municipal en annexe.

art. 2. on conserve la carte obligatoire. Suppression  
de la fin du paragraphe comme il est dit ci-dessus.

art. 4. adopté après échange d'observations.

art. 5. M. Griffe propose qu'on lui donne le droit  
de la liberté en vue de payer les dépenses.

art. 6. M. Cornu propose de lui substituer la  
redaction suivante: les fonctionnaires de la commune  
sont <sup>avis que les cartes obligatoires</sup> représentés et à la charge de la commune.

art. 7. M. Cornu propose qu'on lui donne le droit  
en même temps que la carte de la commune.

art. 8 la proposition lui sera appliquée aux communes.

art. 9 indiquera les points à partir du renouvellement  
et quel est le conseil municipal.

Le Président

M. Cornu

Le Secrétaire

G. Guépin

Séance du 24 Juin

Présidence de M. Cornu.

La séance est ouverte à 1<sup>h</sup>1/4

M. Griffe lit son rapport sur le budget municipal.

M. Dupouy dit qu'il demande qu'on lui mette des  
art. 2 par le moyen de la loi de la commune.

M. Cornu fait quelques observations de nature de  
rapporter le rapport de la commune.

M. Halgan dit qu'il lui semble que la commune est

est chargé de remettre dit rapport le en double et un  
en double de la même.

M. Giffes répond qu'il a exprimé le vœu pour  
avoir toute liberté au bureau, et sur les questions  
à régler sur les circonstances.

M. Corne fait remarquer que dans le projet de loi  
q. q. ch. de l'impôt, il faudrait en faire un  
seul et même il en a demandé par ce qui serait  
modifié l'alinéa général.

M. Giffes demande le vote sur le tout et  
l'art. 6. accepté par M. Corne  
après les changements proposés et adoptés

Le Président

Le Secrétaire

Le Corne

G. Giffes

Seance du 11 Decembre 1880

Présence de M. Corne

La Seance est ouverte à 5 h. 1/2.

M. Le Président demande quelle commission faire  
une déclaration sur l'impôt qui concerne à tout  
le propriétaire de l'impôt.

M. Le général Robert entre et l'annonce et  
est à la disposition de la commission.

M. Giffes dit que le Sénat est sur l'impunité  
de divers articles de la commission sur l'impôt et  
propose un mode pour arriver à ce but d'arriver  
tant que le Sénat peut se procurer des divers  
moyens de réprimer la fraude, l'évasion, etc.  
la commission question qui n'est pas le but  
spécial de la loi. Le système de l'impôt

avaient plutôt pour but d'assurer l'indépendance  
d'habitants.

M. Doucet fait remarquer que l'article, en substance  
de M. Robert est un autre projet.

M. Cornu fait observer à M. Robert que les deux premiers  
articles de son vote sont bien distincts d'indépendance et projet  
qui ne sont les suppléments de deux autres votes.

M. Robert dit que la discussion terminée on peut  
introduire un autre projet qui compléterait l'article  
ou serait écarté.

M. Dupuy lit le règlement.

M. Robert s'excuse d'avoir proposé si tardivement son  
projet. Il trouve que le projet de la commission ne  
répond pas à tous les inconvénients. Il abandonne à la  
commission le soin de voter son projet. Il pense qu'il est  
désiré une partie d'insérer aux lois de l'administration  
La commission a pris sans doute certaines précautions  
mais il croit que l'enveloppe n'est pas une garantie  
absolue, il considère qu'il y a eu et pourra y être libération  
par la distribution de l'enveloppe, l'état journalier est le  
papier marqué d'un chiffre particulier, il trouve à  
la commission le soin de faire un grand journal, en  
un mot le papier réglementaire est substitué au papier  
actuel.

M. Halgan fait remarquer qu'il ne peut en y avoir  
un format de papier par le cours du papier pour  
par les clients au service de l'Etat.

M. Robert répond que l'Etat voudrait par un règlement  
d'administration, et demande si ce projet n'est  
appuyé par les clients de grand honneur et contribution  
de l'Etat.

M. D'Abnandry est le directeur de l'Etat de l'Etat

mais il faut plus à l'bulletin directes. Le savoir chaque  
chacun voter ses entrées d'bulletin avec même temps voter  
de l'état au papier timbré qui est remis à chaque électeur  
sur lequel il doit écrire ou faire imprimer le nom  
de son candidat. Chaque électeur aura devant lui l'annonce  
qui lui est livré à l'acte de l'élection.

M. Lamotte dit que ce système lui paraît d'ailleurs le plus simple  
le plus sûr et le plus sûr. Il nous en a le principe même  
demandé au bureau d'bulletin et le, en posant comme  
aux électeurs. La boîte à quilles avait été remise à  
qu'on parle qu'il s'agit de la voir à l'électeur.

M. D'abrandy fait remarquer que dans son système  
le bulletin est remis au domicile de l'électeur.

M. Lamotte dit que ce système n'empêche pas  
la substitution du bulletin.

M. Bonnet fait remarquer que l'électeur pourra  
recevoir le vote.

M. D'abrandy et Robur se retirent.

M. Guiffroy présente plusieurs objections sur  
la proposition du général Robur.

M. Bonnet dit qu'il ne peut faire au système  
du général Robur la même objection que au  
système de l'enveloppe.

M. Lamotte signale plusieurs des fautes qui ont  
lieu avec les systèmes sans enveloppe.

M. Dupuy veut beaucoup pour le système de l'enveloppe et  
l'ancien bulletin est congru par ce qu'elle change la  
habitudes électorales. M. Dupuy en a vu que  
papier électoral offre de grands garanties et de plus  
elle ne change point la habitudes électorales.

M. Guiffroy fait remarquer que le système de  
enveloppe est une garantie entre les mains,

M. cette penser comme M. Dupuy qui n'a fait  
 appeler le gouvernement et lui de me en son sein.  
 Le papier d'implément est à ce qu'il n'est allé d'un de faire  
 connaître le dessin et le travail du papier, on  
 a écrit au sein certain petits ouvrages, documents les  
 vote d'élection, on ne peut obliger l'électeur à plei  
 le bulletin d'une certaine manière et le président en se fait  
 l'él que plusieurs bulletins verser quel est le nom du candidat.  
 Le président de bureau sur le papier, il sera mal?  
 à la lettre, est quand le même mouvement, car les  
 papier d'achat d'implément, le secret des votes ne peut  
 être obtenu que par le système d'ensevelissement, nous en faisons  
 par un loi qui a pour but de supprimer toute la grande  
 choses de nous vouloir avoir à un moyen pratique pour  
 avoir le secret des votes. Tous systèmes nous ont prouvé à  
 la pratique et à ce qui cependant une raison pour vouloir en  
 perfectionnement, le seul moyen pratique est celui de  
 enveloppe

M. Dupuy prétend que le papier d'achat est en ce que la  
 multiplication de votes par lequel le papier ne se fait de  
 manière à ce qu'il ne se fait de documents s'il y a des  
 bulletins, il pense que celui qui ne s'agit pas de  
 à ce qui se fait l'ordonnement de général Robert,  
 M. Lamotte croit que le secret n'est pas trusté à la  
 loi, il préfère l'enveloppe comme offre plus de garantie  
 M. Cornes pense qu'il faut avoir l'avis du gouvernement  
 il pense qu'il n'y a pas un grand changement dans la  
 habitudes, mais qu'il y a sans lieu de s'en occuper avec  
 le ministre.

M. Moit pense que ceux qui font de objections sur la  
 loi s'agit occupent beaucoup trop de la fabrication ou  
 de retrouver dans les erreurs existantes, on s'en occupe les

en conséquence de la loi.

M. Giffet fait remarquer que dans le système de production et de mesure de l'argent, et par conséquent il sort parfaitement quelle soit la tendance de l'échange, et alors il abuse de son autorité pour faire arguer de la valeur du bulletin en sa faveur.

M. Halgou se rallie au système de M. Cornu pendant le développement dans la salle même d'élection.

La commission demande que le gouvernement s'occupe d'étendre dans son prochain séant la loi sur le crédit à 5<sup>e</sup> au lieu de 4<sup>e</sup> au quart de la somme.

H. Cornu

Le secrétaire

J. Guaffroy

Séance du 19 Décembre

Présidence de M. Cornu

M. M. Frattier, son secrétaire d'état et Cornu <sup>copie</sup> assistent à la séance.

M. Cornu expose le système et donne lecture de l'avis du gouvernement, et dit que le développement du crédit de Robur ne sera pas à la fin de l'année en vertu il faut tenir compte de la habitude.

M. Frattier dit que le programme d'objection du général Robur contre le développement, c'est que l'on verra à manquer d'encas, et que les quelques choses qui doivent former un flux de travail si l'on fait dire par entre la commission, on peut faire dire par entre les pages, le système du général Robur ne verra à avoir de méconnaissances qu'il ne peut. M. M. de Cornu en fait dans tous les systèmes.

M. Lemaire dit qu'il faudrait y avoir une  
feuille d'arrangement pour le vote.

M. Guiffey fait remarquer que les candidats eux  
mêmes distribuent le vote. Il faut voter  
sur bulletin.

M. Guiffey adopte cette manière de voter à dit qu'il  
y a beaucoup de commodes de libération. Il veut  
quelques mois encore de son vote. M. Buffet a  
objection qu'il n'est pas suffisant pour que  
font ~~le~~ isolé libération. On pourra plus tard  
avoir libération. On verra plus tard ce qu'il y a  
à faire avec le projet de l'éducation de libération.

M. le général Robur a très habilement red-  
ta proposition avec le baron de la un règlement  
d'administration. C'est un moyen de faire adopter  
sur principe de l'impôt. L'intervention du  
gouvernement est une certaine efficacité pour  
faire adopter la loi.

M. Falloux dit que le gouvernement est tenu  
à la loi, mais il n'est pas possible de  
convenir il n'est pas possible de l'adoption.

M. Dupuy pense que l'arrondissement de Robur  
Robur offre le moyen d'arriver le plus de vote  
avec une promesse que les de voter à quel  
semble la loi doit être appliquée, il faut que la  
loi soit prise à compte.

M. Guiffey dit que le mode de la loi de l'application  
aux élections communales et provinciales. On peut  
penser l'application de la loi.

M. Falloux dit qu'il n'y a aucune manière  
pour voter une loi à quelle élections est une  
de l'application de la loi.

M. Cornu dit que les trois tentatives faites sont  
abusives et ont entraîné de la dépense.

M. Fialher dit qu'il faut distribuer 9 bulletins  
par semaine 20 millions 10 millions pour les  
bourses et 20 millions pour les bourses de  
tabac.

M. Courcier dit que l'administration ne  
trouve pas moyen de se débarrasser de  
d'acquiescer sur les fabricants qui peuvent  
fabriquer de 50 à 50 millions d'ouvrages  
dans le dit air vicié, et de venir à l'appui de  
l'ambassade de direction de l'agriculture nationale  
relativement à la fabrication des cigarettes  
le prix des deux types varierait en 4 et 6 francs  
le mille.

Séance du 27 Janvier 1881.

La séance ouverte à 1<sup>h</sup> 30 le président  
de M. Bouvier en remplacement de M. Cornu  
excusé.

M. Lamate prend pour qu'on ne peut discuter les  
propositions du général Robert en l'absence de  
l'auteur. Il se décide qu'on ne pourra se tenir à  
la discussion.

M. Bouvier lit un exposé de objections de M. Cornu  
à la proposition du général Robert.

M. Lamate prend que le bulletin de vote sur  
papier emprouvé peut avoir certains avantages  
mais il ne donne pas toute la garantie que la  
recherche est un grand inconvénient.

M. Guffé rappelle que le Sénat a dit qu'il en

voulant par de l'enveloppe pour servir des votes, ou  
 l'enveloppe, de donner le projet de la Robert que  
 l'on vendait au système primitif. Le huit veut  
 l'Etat que. quand on veut quelque chose de parfait  
 ou certains des ouvrages pour avoir au résultat, mais  
 peut on proposer autrement un moyen plus simple qui  
 que celui qui est opposé. Le système du général  
 Robert peut servir de certains ouvrages, mais il ne  
 peut pas à tout.

M. Dupuy cherche un système primitif, il me  
 dit que par d'un la proposition du général Robert,  
 il n'en a d'avis qu'en l'absence de son collègue  
 qu'on.

M. Lamotte me dit qu'il ne fait le rapport.

M. Giffre communique le projet qui a été voté  
 au conseil et qui consiste à mettre sur le bulletin  
 de vote une estampe dessinée par le bureau.

M. Lamotte combat le système.

M. Giffre trouve que le système de Robert est  
 parfait que le système de l'enveloppe, car il protège  
 contre les indications de préférence. Le seul bulletin  
 valable serait celui qui porte la signature.

M. Giffrey dit qu'il est contre le système  
 primitif.

M. Brouet approuve le système du général Robert.

M. Dupuy consulte qu'on le membre sur l'accord  
 pour approuver la proposition, mais il y a une question  
 de procédure. 1° on ne peut pas en l'absence du  
 président 2° entendre le général Robert.

M. Giffre propose qu'il se dise sur ce point  
 à mettre sur le bulletin sur une enveloppe pour de  
 contour variable.



14  
enveloppe qui formerait notre say uniforme  
En tout les cas le papier uniforme devrait  
être déposé de telle sorte que dans un cadre  
ou imprimé le nom de l'élève, sans que  
sur le placard de l'impression le nom de l'élève  
de trace sur le verso du papier -

Tout bachelier bachelier aura l'air  
le nom de l'élève formerait être annulé comme  
portant un signe extérieur - Ce dessin le  
la partie.

Devant le règlement d'administration  
publique relatif aux détails qu'une loi  
sur l'efficacité jusqu'à ce jour.

Ce règlement formerait être bachelier  
Après enquête faite, m. Digne, sans que il fut possible  
de recevoir à l'appareil Compagnie du Vole d'un lieu.

Le Sénat Robert demande que la loi passe  
à quelle élection est bien applicable à l'enseignement  
de ces cas jusqu'à la loi en même temps.

Il revient bachelier le lettre M. Baggio.  
La parole au conseil donnée à M. Demole qui  
a manifesté le désir d'être entendu sur la Commission  
après de lui avoir remis les observations des Directeurs du  
Département de la Seine & Seine :

En un grand usage, existant dans le Département.  
Dans les divers Communes de la quelle on établit ces usages  
pour son administration municipale le chef de l'Etat major.  
De ces usages ; Les usages sont donc leur dépendance  
en redoublant d'aller au scrutin pour un bachelier  
directe à ceux qui l'occupent.

à défaut de envelopper représentatif. M.  
Demole pense que le système du papier uniforme suffirait,  
ce serait ce système de bachelier qui leur ont donné  
mandat de soumettre ces observations à la Commission :

M. Demole Robert & Demole Interrogés, de  
Commission entre et délibération -

Le projet verbal de la précédente séance en la  
L'adopte.

M. le Président estime que le Sénat est fatigué de  
cette question - qu'il n'y a plus rien à faire - que l'œuvre  
de la Commission est terminée

S'il fallait faire quelque chose il faudrait remettre  
sur l'enveloppe pour par l'élection sur le bureau de la table  
à côté du bureau & dans laquelle l'élection glisserait  
les bulletins; Il faut laisser au temps le solution de  
problème

M. Rouvier expose les mêmes pensées &  
le fait local pour a parlé M. le Général Robur, n'est pas  
un moyen praticable - cette question ne saurait être  
employée

M. Dufaure constate que les dispositions de Sénat  
sont telles que la question doit être abandonnée, qu'il  
faut la lâcher complètement

Aujourd'hui la Commission voudrait faire  
quelque chose, le système du papier uniforme tendant vers  
amélioration sur la pratique résultant de l'application  
du Décret de 1852.

M. Holger a écrit des observations sur  
Dufaure - l'uniformité du papier en une garantie  
sérieuse; Le mouvement de la justice pour M. Dufaure le  
système actuel de votation - Il faut attendre

M. Dufaure demande si le papier uniforme  
serait en quantité limitée à la disposition des Électeurs  
il n'est pas à l'appareil;

M. le Président redoute les dangers que l'usage  
de divers systèmes proposés, peuvent mettre à la charge  
des Candidats.

M. le Président, met aux voix le Contre-projet  
de Général Robur.

L'Assemblée a la majorité de la  
Voix contre le projet, mais qu'il n'y a pas lieu  
d'adopter le Contre-projet.

La séance est levée

... Fait en séance le 20 Mars 1882



mais ne trouvant pas une idée ou une pratique qui satisfaisse le Sénat, j'interrompte brièvement la sortie du report de la proposition primitive formulée par la Commission.

En conséquence le Doyen estime qu'il n'y a pas lieu de soumettre au Sénat le projet de M. Corne, convaincu qu'il est que ce projet ne sera pas adopté.

M. Corne estime qu'il faut supposer que l'administration comprendra le devoir de ne pas verser les états qui le présentent de enveloppes mises à la disposition du Bureau, et nombre égal à celui des états.

... L'état aura donc pour un motif simple la possibilité de se procurer une enveloppe.

Dans la même heure, par obligation de la loi, j'ai tenu la nullité de notre ~~projet~~ projet effectué par enveloppe.

M. Grille estime au contraire qu'il faut au moins le projet de M. Corne pour reconnaître la possibilité de le présenter, il faudrait peut-être s'occuper de la question de divers groupes.

La Commission continue de délibérer au prochain jour.

La séance est levée à 5 heures 1/4.

Ensemble le président de la séance signée

M. Corne

Grille